"<u>Cure chirurgicale d'une lithiase rénale infectée sans antibiothérapie :</u> survie au prix d'amputations des extrémités"

par le Dr Christian SICOT



Tableau d'analyse approfondie : « Absence d'antibiothérapie »

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement. Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative	
Le matin de l'intervention, lors de la visite de l'anesthésiste chargé d'endormir la patiente : • Vérification de l'antibiothérapie prise par la patiente. • Prescription de l'antibiothérapie pré, per et postopératoire.	NON	MAJEURE	
BARRIERES DE RECUPERATION			
Lors de la visite préopératoire du chirurgien : • Vérification et prescription concernant le traitement suivi par la patiente dont l'antibiothérapie.	NON Le 10/07/2017 à 12 h 54, l'ordonnance rédigée par le chirurgien ne mentionne pas d'antibiotique	MAJEURE	
Avant l'intervention Lors de l'exécution de la check-list « Sécurité du patient au bloc opératoire » Paragraphe 9 : l'antibioprophylaxie a-t-elle été effectuée selon () ?	NON Absence d'exécution de la check-list « Sécurité du patient au bloc opératoire »	MAJEURE	
BARRIERE D'ATTENUATION			
Prescription d'une antibiothérapie à large spectre.	OUI Mais plus de 30 heures après la dernière prise d'antibiotique et chez une patiente en choc septique	Survie au prix d'une amputation des extrémités et d'une insuffisance rénale définitive	

Tableau d'analyse approfondie : « Défaut de surveillance en postopératoire »

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative
Prescription de la surveillance postopératoire par l'anesthésiste ayant endormi la patiente et/ou le chirurgien • Critères de surveillance (Etat de conscience, douleur, PA, FC, température, diurèse, Sp02, volume des drainages) • Périodicité (pour chaque critère) • Niveau d'alerte (pour chaque critère) • Médecin à prévenir	Aucun document permettant de préciser cette surveillance	MAJEURE
(Eventuellement en fonction du critère)		
BARRIERES DE RECUPERATION		
 Contrôle des critères de surveillance postopératoire par l'anesthésiste chargé d'autoriser la sortie de la patiente de la SSPI 	NON	MAJEURE
BARRIERE D'ATTENUATION		
Déplacement du « médecin de garde » auprès de la patiente dès l'appel reçu à 6 h 27 signalant une PA à 80/50 mmHg	NON	Etat de choc pris en charge avec plus de 12 heures de retard (début chute PA entre 20 h et 22 h) Survie mais au prix d'amputations des extrémités et d'une insuffisance rénale définitive

Tableau d'analyse détaillée des causes profondes Pour la partie relevant de l'hôpital (méthode ALARM)

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Institutionnel (Contexte économique réglementaire)	NON	
	 Absence d'utilisation de la check-list « Sécurité du patient au bloc opératoire » paragraphe 9 : L'antibiothérapie a-t-elle été effectuée () ? Absence de protocole concernant le médecin responsable de l'antibiothérapie postopératoire 	MAJEURE MAJEURE
Tâches à effectuer (Disponibilité et compétence)	 (chirurgien ? anesthésiste ?) Absence de protocole listant les critères de surveillance en postopératoire en indiquant leur périodicité, leur signe d'alarme et le médecin à prévenir 	MAJEURE
	 Absence de protocole lors de la sortie de SSPI contrôlant les critères de surveillance et les traitements postopératoires prescrits 	MAJEURE+++
Environnement du travail	Aucune donnée pour évaluer si l'effectif de l'équipe	
(Effectifs, charge de travail, maintenance, équipements)	de nuit était adapté au nombre de patients à surveiller mais important doute à ce sujet	?
Equipe (Communication, supervision, formation)	Absence de communication entre le chirurgien, l'anesthésiste chargé de la consultation préanesthésique (Dr A.) et l'anesthésiste chargé d'endormir la patiente (Dr B.) sur la nécessité d'une antibiothérapie en pré, per et postopératoire	MAJEURE
Individus (Compétences individuelles)	Médecins ayant pris en charge la patiente Chirurgien, Dr A. et Dr B. voir paragraphe précédent	MAJEURE
	 Anesthésiste Dr B. : prescriptions postopératoires (de surveillance) adaptées ? 	?
	 Equipe infirmière de nuit Défaut grave de surveillance (absence de prise de PA entre 21 h 59 et 6 h 27) Incompétence vraisemblable à prendre en charge 	MAJEURE+++ MAJEURE+++
Organisation (Personnels et matériel, protocole)	une patiente en détresse vitale (état de choc) Voir paragraphes précédents	
Patient (Comportements, gravité)	Patiente diabétique (risque aggravé de sepsis)	IMPORTANT